

## CHARTRE POUR UN EVENEMENTIEL RESPONSABLE

L'EPMO-VGE est engagé dans une démarche de responsabilité sociétale ambitieuse inscrite dans le cœur de ses missions de service public et décrite dans la Stratégie RSO 2021-2024 de l'Établissement, pouvant vous être transmise sur demande. Cette démarche irrigue l'ensemble des missions de l'Établissement et l'engage auprès de ses agents et de ses publics.

L'Établissement travaille de concert avec ses partenaires afin de concilier l'atteinte de ses objectifs RSO avec ses activités au quotidien. A ce titre, la charte ci-dessous est proposée à tout organisme engagé dans une démarche de location des espaces du musée d'Orsay ou du musée de l'Orangerie. Elle décline une série de recommandations axées sur les enjeux prioritaires de responsabilité sociétale de l'Établissement.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces pistes d'action pour la préparation de votre évènement. Proposées à titre de recommandations, leur mise en pratique documentée pourra être valorisée à travers le bilan RSO annuel de l'Établissement.

### EGALITE / DIVERSITE

- Considérer des prestataires ayant mis en place une politique de non-discrimination à l'embauche et à toutes les étapes de gestion des ressources humaines ;
- Considérer des prestataires ayant mis en place une politique d'égalité femmes-hommes.

### INSERTION PAR LE TRAVAIL

- Considérer des prestataires ayant mis en place une démarche d'accueil de stagiaires et/ou d'apprentis ;
- Considérer des prestataires ayant mis en place une démarche d'intégration des personnes éloignées de l'emploi ;
- Considérer des prestataires ayant noué des partenariats avec des EA (Entreprises Adaptées) ou d'ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail).

### MOBILITES DURABLES

- Accès du public : faciliter le recours aux mobilités dites bas-carbone, par exemple :
  - En promouvant le recours au train ;
  - En précisant les transports en commun desservant [le musée d'Orsay](#) et le [musée de l'Orangerie](#) ;
  - En précisant la possibilité de s'y rendre par les transports doux (vélo, marche à pied) et en prévoyant la prise en charge des éventuels équipements (casques) ;
- Considérer des prestataires ayant développé une politique de transports écoresponsable (recours à des véhicules hybrides ou électriques voir à des vélos, camions de livraison norme Euro 5 ou Euro 6, formation des chauffeurs à l'éco-conduite) ;
- Considérer les fournisseurs locaux et encourager l'optimisation et la mutualisation des livraisons.

## **ALIMENTATION RESPONSABLE ET DURABLE<sup>1</sup>**

- Favoriser les approvisionnements en circuit-court et les produits de saison ;
- Favoriser les produits garantissant des ressources équitables aux producteurs, notamment issus du commerce équitable ;
- Favoriser les produits labellisés en matière d'agriculture biologique ou issus de l'agriculture raisonnée ;
- Favoriser les produits dits de qualité, comme les appellations d'origine, les indications géographiques, le label rouge, les écolabels comme « pêche durable » ou équivalent ;
- Favoriser les produits carnés à empreinte carbone réduite (type volailles) ;
- Proposer des alternatives végétariennes, voir végétaliennes ;
- Dimensionner au mieux l'offre alimentaire pour limiter les surplus ;
- Prévoir la récupération des éventuels surplus alimentaires encore consommables par des associations, pour redistribution.

## **REDUIRE, TRIER ET VALORISER LES DECHETS**

- Limiter les emballages ;
- Respecter la législation en vigueur portant sur le plastique jetable à usage unique (gobelets, bouteilles, sacs, pailles, couverts, assiettes, etc.) ;
- Favoriser le recours à de la vaisselle réutilisable (inox, verre, porcelaine) ;
- Pour les produits en bois, carton ou papier, privilégier les éléments labellisés PEFC, FSC ou équivalent ;
- Favoriser des équipements de décor réutilisables ou a minima recyclables ;
- Assurer un tri par filière pour les déchets résiduels, avec signalétique adaptée (emballages recyclables, verre, déchets non valorisables, voir déchets organiques).

## **COMMUNICATION ECORESPONSABLE**

- Privilégier une communication dématérialisée afin de limiter l'usage de papier ;
- Intégrer les principes du numérique responsable à la stratégie de communication (ciblage des mails, format des supports vidéos, gestion des pièces jointes) ;
- Diffuser une communication papier limitée, ciblée et écoresponsable (papier recyclé ou labellisé PEFC, FSC ou équivalent, recto verso, pas d'aplats, utilisation d'encre végétales) ;
- Utiliser une signalétique éco-conçue et revalorisable ;
- En cas de distribution de goodies, privilégier des produits utiles, réutilisables, et labellisés écoresponsables.

## **DEMARCHE GLOBALE**

- Considérer des prestataires labellisés ISO 20121, ISO 26000, ISO 14001 ou équivalent.

*Pour toute question sur ces recommandations, contactez l'adresse [rso@musee-orsay.fr](mailto:rso@musee-orsay.fr).*

---

<sup>1</sup> Certaines préconisations sont également valables pour les produits cultivés hors alimentation, tels que les fleurs.